Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260521-DEL02MAI2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE de SAINT-GORGON

SÉANCE du 21 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13/05/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

Présents : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – VOISIN Yoann - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédéric - MATHURIN Ophélie- GICQUEL Yohan- LE POTIER Laurent – MERCY Rémy

Absents excusés : MEHAT Marie-Joëlle (pouvoir à VOISIN Yoann)

Absents non excusés : BLAIN Sylviane

Secrétaire de séance : MATHURIN Ophélie

Vote POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° 19-2026

OBJET : Devis défibrillateur stade municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il faut installer un défibrillateur au stade municipal.

Deux entreprises ont été consultées :

FND Cardio Course : 1098 € HT

Défibrillateur France : 1098 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de devis de FND Cardio Courses pour un montant HT de 1098€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

BREGER Guénaël MATHURIN Ophélie

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260521-DEL02MAI2026-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 22 mai 2026

Et publication le 22 mai 2026